

Décision

Générale

colonial

Décision n° 870 relative à la réunion et la composition de la Commission de classement du personnel des cadres locaux de la C.F.S. propose pour un avancement au 1er Juillet

n° 870

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 juillet 1953

Numéro JO
n° 10 du 01/08/1953

Date du numéro
1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

La Commission de classement du personnel des cadres locaux de la Côte Française des Somalis proposé pour un avancement au 1er juillet 1953 se réunira le vendredi 3 juillet à 7 h. 30 au Bureau du Personnel. La Commission de classement susvisée est composée comme suit : MM. Chamboredon, Secrétaire général.....Président Bourges. Chef du Cabinet et du Personnel.....Membre Samv. Chef du Service des Finances.....— Pour chacun des cadres locaux, sont désignés pouf participer à la délibération et au vote : Cadre des plantons : M. Djama Hassan, chef planton, Cabinet ; Cadre administratif : M. Mohamed Aref, commis, Trésor ; Cadre technique et agents de contrôle des T.P. et du Port : MM. Raffaneau, Directeur des T.P. et du Port: Hassan Saleh, chauffeur, Voirie ; Cadre sanitaire : Directeur Service de Santé ou son délégué ; M. Ourike Daoud, infirmier, Hôpital ; Cadre technique P.T.T. : M. Murat, Chef du Service ; M. Pierre Issa, commis, P.T.T. ; Cadre des moniteurs : M. Gravier, Chef du Service : M. Houmed Aboubakar, moniteur, Enseignement ; Cadre de l'élevage : M. Besnault, Chef du Service ; Cadre actif: M. Dugas, Chef du Servite pi.: M. Kedamy Youssouf, agent, sureté.